



# Règlement de l'opération

## « Composteur 2023 »

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, en charge de la collecte des déchets sur les neuf communes de son territoire, propose aux foyers qui le souhaitent d'acquérir un composteur à tarif préférentiel.

### **Article 1 : Conditions d'éligibilité à l'opération**

La présente opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant au sein des communes membres du Centre Haut-Rhin, à raison d'une seule demande par foyer.

### **Article 2 : Objet de l'opération**

Le Centre Haut-Rhin propose à tarif préférentiel des composteurs individuels de jardin en bois de 2 volumes différents : 300L ou 600L. Le matériel est garanti 8 ans. Le descriptif des composteurs est consultable sur le site internet du Centre Haut-Rhin (ccchr.fr).

### **Article 3 : Réservation et tarifs des composteurs**

Pour effectuer une réservation, il est nécessaire de remplir un bulletin de réservation (disponible en ligne ccchr.fr ou sur demande auprès du service environnement par téléphone au 03.89.26.36.26 ou par mail à l'adresse [environnement@ccchr.fr](mailto:environnement@ccchr.fr)). Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Après subvention du Centre Haut-Rhin, la participation financière restante et donc demandée à l'utilisateur est de :

- 32€ pour un composteur de 300L
- 40€ pour un composteur de 600L

La facturation sera faite par le biais de la redevance des ordures ménagères à l'issue du semestre en cours.

### **Article 4 : Retrait des composteurs**

Après acceptation de la candidature et dans la limite des stocks disponibles, un courrier sera adressé aux foyers retenus précisant les modalités de retrait du composteur. Les composteurs sont remis non montés : le montage est à la charge de l'utilisateur (montage sans outillage, notice fournie).

### **Article 5 : Engagements et responsabilités**

L'utilisateur s'engage à retirer son composteur dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier validant sa participation à l'opération. Passé ce délai, la réservation sera caduque.

L'utilisateur s'engage à utiliser son composteur à l'adresse de son foyer et pour un usage particulier exclusif. Le Centre Haut-Rhin ne procède à aucun échange ni remplacement en cas de vol ou de dégradation du composteur. Notre fournisseur est à votre disposition pour tout problème de qualité dans le cadre de la garantie du composteur (coordonnées sur la fiche technique).

Le Centre Haut-Rhin ne pourrait être tenu responsable en cas d'accident survenu lors du montage ou de l'utilisation du composteur.